

ment qui est essentiellement impropre à donner aux femmes l'éducation pratique dont elles aussi ont un besoin immédiat.

Ah ! quel malheur que ces choses ne soient pas comprises ! Et combien décourageant pour ceux qui aspirent à améliorer le sort du peuple de voir l'indifférence et le manque d'intelligence qui caractérisent les appréciations de nos populations dans ces matières d'éducation !

Il y a au Canada un vaste champ ouvert à l'industrie des femmes. L'enseignement, d'abord, demande des centaines d'institutrices. Une éducation pratique ferait de nos couvents autant d'écoles normales, où les commissaires d'écoles pourraient choisir leurs institutrices. Et puis, dans les villes, dans les villages, dans les paroisses, la télégraphie, la sténographie, la bonne écriture, la clavigraphie, la couture sont autant de qualifications qui assureront de l'ouvrage aux femmes qui les posséderont.

Pour cela, comme pour l'éducation des hommes, il faudrait changer les programmes d'enseignement et obliger tous les corps qui veulent enseigner à se soumettre à ce programme.

Dieu veuille que le gouvernement et, à son défaut, nos citoyens éminents prennent bientôt l'initiative d'un mouvement efficace pour amener ces améliorations indispensables !

*L'Opinion Publique* serait reconnaissante aux maisons d'éducation qui lui enverraient des informations concernant les cours et programmes d'études en vigueur, et les brochures publiées par elles et les concernant.

J'ai déjà exprimé l'opinion que l'on n'aboutira à rien avec la question des écoles du Manitoba. C'est une répétition de celle des écoles du Nouveau-Brunswick. On endort le sentiment public avec les procédures judiciaires, et l'indifférence succèdera bientôt à tout autre sentiment là-dessus.

Le discours de M. Tarte ne jette aucune lumière nouvelle sur le sujet. Avec une désinvolture qui témoigne peu d'une discrétion absolue, il a parlé de choses qu'il a connues dans des relations intimes avec des hommes qui sont les adversaires de ses présents alliés. M. Tarte était-il autorisé à le faire ? Je me le demande. À tout événement, dans la position qu'il occupe, il est tenu à une prudence extrême, s'il ne veut pas trahir des secrets qu'il a connus dans les jours encore rapprochés où il combattait avec les conservateurs et où il avait l'oreille de plusieurs de leurs chefs.

M. Tarte a besoin de mouvement. C'est un homme d'action, qui dépérit dans les froides régions de la gauche et qui veut non-seulement exister, mais vivre, politiquement parlant.

Ce besoin de mouvement le rend plus catholique que le pape, en matière d'écoles et de nationalité. Il ne s'occupe guère de ceux qui sont plus spécialement chargés de telles ou telles responsabilités : il les assume lui-même, ces responsabilités, et, nouveau Roland, pas loin d'être furieux et tout aussi héroïque, il part en guerre contre les gens qui ne pensent pas comme lui.

S'il croit que *tout cela est arrivé* et qu'il va changer le cours des choses, tant mieux pour les mécontents qu'il défend presque malgré eux ! S'il n'y croit pas et s'il veut tout simplement se tenir devant le public comme

défenseur de la constitution, pour Manitoba comme pour Mercier, comme contre Letellier, il acquerra peut-être une réputation à la *Dame Blanche*, et l'on s'attendra à le voir apparaître, près des tours, chaque fois qu'un danger menacera "nos institutions, notre langue, nos lois."

Il me semble qu'avec son talent, avec sa plume énergique et son amour des siens, M. Tarte aurait chez lui tout le champ voulu pour exercer son apostolat. Les réformes en matière d'éducation trouveraient en lui un efficace concours. Pourquoi n'entreprend-il pas cela ?

Laissons donc les gens du Manitoba conduire leurs propres affaires ; aidons-les quand ils le demanderont. Mais d'ici là, songeons donc un peu à *ches nous*, où il y a tant à faire.

L'honorable T. Chase Casgrain semble décidé à ne rien épargner pour amener des réformes radicales dans l'administration de la justice. A peine a-t-il soumis aux chambres son projet de réorganisation du système judiciaire, qu'il demande maintenant à la magistrature et au barreau leurs suggestions au sujet de la refonte et de l'amélioration du code de procédure. Voici la lettre qu'il vient de leur envoyer :

Québec, le 1er mars 1893.

Monsieur, — C'est l'intention du gouvernement de faire une refonte du code de procédure civile et d'en imprimer une nouvelle édition plus en rapport avec les besoins du jour.

Toutes les suggestions que vous voudrez bien me faire à ce sujet recevront de ma part la plus sérieuse considération.

En faisant vos suggestions, si vous voulez bien référer aux numéros des articles auxquels vous proposez de faire des changements, vous faciliterez beaucoup par là ce travail de refonte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

TH. CHASE CASGRAIN,

procureur général.

Il est de la plus grande importance que les juges et les avocats, aussi bien que les officiers des cours, envoient au procureur général toutes suggestions qu'ils croiront opportunes. C'est une œuvre commune que celle-là, et le devoir de tous les intéressés est d'y contribuer dans la mesure du possible.

La *Sentinelle*, de Montmagny, se fait remarquer depuis longtemps par la violence de ses attaques personnelles contre ses adversaires politiques. Vraiment, ce n'est pas la peine pour cette petite feuille de tenir à rester dans un bon genre : elle semble n'exister que pour un cercle de mal appris, qui doivent se délecter dans ces grossières personnalités. C'est l'affaire de ceux pour qui elle est née et pour qui elle vit.

Sir John Thompson part ces jours-ci pour l'Europe. La chambre des communes restera sous la direction du ministre des finances, qui est un fort *debater* et qui est remarquable par son assiduité au travail. Dieu veuille, pour son parti, qu'il soit aussi habile qu'il est renseigné et aussi souple qu'il est tenace !